

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25080

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE JEAN-ALARY ET DE LA SALLE JOË
BOUSQUET
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE - COMITÉ RÉGIONAL OCCITANIE -**

La Commune de Carcassonne met à la disposition de la fédération française de danse - comité régional occitanie - représentée par Guillaume GARANCHON, dont le siège social est Complexe Sportif de Montplaisir, Route de Perpignan - 11100 NARBONNE.

La présente mise à disposition est consentie les : 17 et 18 mai 2025 à titre payant.

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Le présent contrat a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ce contrat.

Carcassonne, le 15 mai 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250515-24845-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025